



**PRÉFÈTE
DE LA
CHARENTE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AVIS de consultation du public

Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement Réseau Routier National : RN 10, RN 141

Votre avis nous intéresse :

Le public est informé qu'en application de l'article R572-9 du code de l'environnement, les services de l'État mettent à la disposition du public le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) durant 2 mois pour recueillir vos avis sur les actions de prévention et de protection contre le bruit envisagées dans les années à venir. L'objectif est de protéger un maximum de populations actuellement exposées à de fortes nuisances sonores à proximité immédiate d'une route nationale.

Où ? :

Le PPBE est consultable :

- DDT de la Charente : 43 rue du docteur Duroselle 16000 ANGOULEME, du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 14h à 16h30 et le vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h – Tél : 05 17 17 37 82
- sur le site des services de l'État en Charente :

<https://www.charente.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-Chasse-Eau-Risques/Les-nuisances-sonores/Action-3-Les-plans-de-preventions-du-bruit-dans-l-environnement-PPBE>

Quand ?:

Du 01 mai au 30 juin 2024

Comment ?:

Le registre est à remplir sur place ou à télécharger sur le site des services de l'État et à transmettre :

- par courrier postal : DDT de la Charente, service analyse et aménagement des territoires, 43 rue du docteur Duroselle 16000 ANGOULEME ;
- par courriel : ddt-saat@charente.gouv.fr